

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2023-09-001

L'an deux mille vingt-trois et le 25 septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Eric CHARRE, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Agnès DELCOR, Ludovic THIVOLLE, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Angélique FOUSTER

Absents :

Mme Emilie BOULET donne procuration à Mme Virginie SPITZ
Mme Sandrine PIROF donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Éric CHARRE
M. Bernard PIROF donne procuration à M. Christian PALLARES

Monsieur Ludovic THIVOLLE a été élu secrétaire de séance.

Motion pour l'avenir « Des Escaldes »

Le centre des Escaldes, propriété de la Caisse Nationale D'Assurance Maladie (CNAM) et géré par l'Union de Gestion des Établissements de la Caisse Assurance Maladie (UGECAM) a fermé ses portes progressivement, abandonnant ainsi le site à une vente aujourd'hui non maîtrisée.

- **VU** que le conseil municipal avait œuvré pour une reprise du centre, sur un projet porteur, créateur d'emplois, en accord avec le développement du tissu économique local.
- **VU** le désengagement de la société « Les Étincelles » du rachat des Escaldes.
- **VU** la prise de position de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie de vouloir céder le centre des Escaldes à une société immobilière dont l'objectif est de faire une division de bien.
- **VU** que la commune d'Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades et la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne n'ont pas été informées lors de la signature du compromis de vente.
- **VU** que la commune possède déjà un très important parc de résidences secondaires construites et en projet.
- **VU** les attentes de nombreux habitants opposés à la création de promotions immobilières.
- **VU** le point 4 de notre profession de foi :

« Le départ de l'activité sanitaire sur le site des Escaldes a été un coup dur sur le développement économique de notre Territoire. Aujourd'hui nous avons l'ambition de prendre notre place au sein de la Communauté des Communes, pour ensemble, redonner à ce site toutes ses chances de recouvrir une activité économique bénéfique pour nous tous. »

- **VU** les attentes des habitants du village d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades

Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20230925-202309001-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023

Le conseil municipal s'alarme :

- Du non-respect de cet élément du patrimoine local ;
- De l'insuffisance de cohérence de ce projet de vente ;
- De l'évolution du site après sa division en plusieurs biens immobiliers et le risque de lits froids ;
- De la gestion globale des bâtiments, des réseaux d'eau, des voiries et de leur environnement ;
- De l'avenir de la source d'eau chaude ;
- De l'absence totale de la prise en compte de la source et ses spécificités ;

En conséquence, face à toutes ces problématiques et dans l'intérêt local, le conseil municipal témoigne sa totale opposition à ce type de vente et émet le vœu que la CNAM revienne vers des dispositions en adéquation avec ses premières intentions annoncées de projet pourvoyeur d'emplois et de lien social. Il s'oppose sur le principe à la volonté de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie de vendre le centre des Escaldes, si aucun élément du projet ne répond concrètement aux axes développés dans notre profession de foi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la motion proposée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire
Christian PALLARES**

